

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°8/2014

de la commune ~~SAINT-MICHEL-DE-LANÈS~~

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mille quatorze

et le vingt quatre avril à 21h00 ,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances

sous la présidence de M. Thierry LEGUEVAQUES

Étaient présents :

Mme SOTO Jacqueline, Mme BORDENEUVE Elodie, Mr RIVIERE Alain, Mme BARRIENTOS Isabelle, Mme RAHM Nancy, Mr PRADALIER Henri, Mr PERCHERON Olivier, Mr BARRIE Hervé, Mr RAZAT Michel

Étaient excusés :

qui avaient délégué leur mandat respectivement à :

Étaient absents non excusés :

Mr GRANIER Jean Marie

a été nommé secrétaire :

Mr BARRIE Hervé

OBJET : Indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 24 avril 2014, concernant les indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Il propose une actualisation du montant de ces indemnités.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de fixer l'indemnité du Maire au taux de 10 % de l'indice 1015.
- de fixer l'indemnité du 1er adjoint au taux de 4 % de l'indice 1015.
- de fixer l'indemnité du 2ème adjoint au taux de 3 % de l'indice 1015.
- de fixer l'indemnité du 3ème adjoint au taux de 1,3 % de l'indice 1015.

Ce nouveau montant des indemnités prendra effet le 1er avril 2014.

Ces indemnités de fonction seront payées annuellement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Thierry LEGUEVAQUES